Le fil d'infos de La Gacilly

Glénac • La Chapelle-Gaceline • La Gacilly

Toute l'actualité de notre commune - novembre 2026 - n° 59 - page 1/2

Prochainement à La Gacilly

samedi **21 novembre** 18h

Diner cabaret MiShowCo

Artémisia - La Gacilly



samedi **21 novembre** 10-12h

Troc aux plantes

La Maison Bleue - La Gacilly



dimanche **29 novembre**

Fête de la Soupe

dans les rues de La Gacilly



samedi **5 décembre** 18h

Inauguration des illuminations

Place Salgado - La Gacilly



dimanche **13 décembre** 20h30

Spectacle Gwennyn

Artémisia - La Gacilly



samedi **19 décembre** Rdv 17h

Déambulation aux flambeaux

Départ 17h45 des halles vers la place Salgado



🎭 Spectacles et animations

Du 4 au 28 novembre Expo photo "Les droits des enfants" par Glen Hoel, à la Médiathèque de La Gacilly

14 novembre - 20h Super loto par l'US Cyclisme - Artémisia

14 novembre - 16h Conte "Le Nouveau Royaume" Théâtre équestre à La Chapelle-Gaceline

20 novembre - 20h30 Conférence-débat "Les dangers des écrans et réseaux sociaux" par Glen Hoel à la Médiathèque de La Gacilly

22 novembre - 20h30 Concours de belote par l'UNC Glénac - Salle Saint-Léon à Glénac

28 novembre - 19h Les chevaux dansent à la Bodega - Théâtre équestre à La Chapelle-Gaceline

5 décembre - 21h Concert de rock celtique - Les Halles de La Gacilly

13 décembre - 10h à 18h Marché de Noël - Place Yves-Rocher et halles de La Gacilly

19 décembre - 19h Feu d'artifice - Place Salgado La Gacilly

🌳 Nature & Environnement

17 novembre - 19h Réunion publique "Les obligations légales de débroussaillement" par la DDTM et l'Office national des forêts - Artémisia (voir article au verso)

🏛️ Vie citoyenne et municipale

5 décembre - 9h30 à 12h Permanence des élus dans chaque mairie

4 décembre 2026 18h30 - Conseil municipal - Ouvert au public

Conseil municipal des jeunes

Le mandat du Conseil municipal des jeunes (CMJ) touche à sa fin. Les jeunes de 9 à 15 ans, scolarisés du CM1 à la 3e, qui souhaitent s'impliquer dans la vie de la commune, partager leurs idées et participer à de nouveaux projets peuvent se porter candidats. Le mandat est d'une durée de deux ans.

Pour candidater, il suffit de renvoyer **le dossier de candidature disponible en mairie** ou sur le site de la commune par e-mail à accueil@lagacilly.fr , avant le **jeudi 26 novembre**.

Tous les jeunes de la commune âgés de 9 à 15 ans seront invités à voter le **mardi 1er décembre**, afin d'élire la nouvelle équipe.

"Le fil d'infos" est une publication municipale.
L'information continue sur PanneauPocket et Facebook, dans la presse et sur le site de la mairie.

Obligation Légale de Debroussaillement



Le préfet du Morbihan a publié le 3 juin 2025, un arrêté fixant **les obligations de débroussaillement et les conditions de leur mise en œuvre** dans notre département, pour les bois, forêts et landes exposés au risque feux de forêt. Ces nouvelles règles font suite aux incendies de 2022, qui nous ont rappelé l'importance du risque de feux de forêt et de végétation, risque que le changement climatique intensifie.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation est donc désormais obligatoire. Cette mesure permet de limiter la propagation du feu, de faciliter l'intervention des pompiers et de protéger les habitants ainsi que leurs biens. Le débroussaillement vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres, sur décision communale) autour de vos bâtiments ou des équipements. Cette obligation légale porte sur une partie du département du Morbihan. En ce qui concerne La Gacilly, la plus grande partie de la commune fait partie des zones à OLD. Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillement, vous pouvez consulter la carte Géoportail où vous trouverez toutes les informations utiles.

Suis-je concerné par cette obligation ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts et landes. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF, sont habilités à verbaliser. Si vous n'êtes pas concerné par cette obligation, le débroussaillement est tout de même recommandé si votre habitation est proche d'une zone boisée.

Résumé du texte publié sur le site de la Préfecture du Morbihan

Réunion publique le mardi 17 novembre à 19h, Artémisia, animée par les agents de la DDTM et de l' Office national des forêts.

Collecte des déchets

ATTENTION

Le 25 décembre étant férié, la collecte des ordures ménagères de la **zone 4 – Glénac** est reportée au lundi 28 décembre.

DÉCEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
49		1	2	3	4	5	6
50	7	8	9	10	11	12	13
51	14	15	16	17	18	19	20
52	21	22	23	24	25	26	27
53	28	29	30	31			

Travaux rue Antoine MONTEIL

Les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique ont débuté le 26 octobre et **se poursuivront jusqu'au 27 novembre**.

Une déviation est mise en place pour les véhicules, mais tous les commerces restent accessibles aux piétons pendant toute la durée du chantier.



Pour les petits et les grands...

Le "manège salé", place Salgado

Le manège de Noël fera son retour dans une version originale. A mi-chemin entre le spectacle et le manège mécanique, il sera accessible gratuitement au public.



Les élus à votre écoute

Le premier samedi de chaque mois, de 9h30 à 12h deux élus vous accueillent simultanément dans chaque mairie : La Gacilly, Glénac et La Chapelle-Gaceline.

Les élus à votre écoute

Vous pouvez venir sans rendez-vous, mais idéalement merci de réserver pour un créneau de 20mn en entretien individuel :

- téléphone au 02 99 08 10 18
- mail accueil@lagacilly.fr
- site lagacilly.fr en remplissant le formulaire de contact : *"Nous contactez" https://lagacilly.fr/formulaire-de-contact/*

Prochaine permanence le 5 décembre 2026